



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 décembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 Novembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1996

**Informatisation des Bibliothèques de la Ville de Niort et mise en
réseau**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE,
Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS,
Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Christiane ROUSSELLE,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine
REYSSAT, Mme Marie•Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le système informatique qui permet actuellement de faire fonctionner la Bibliothèque Municipale de Niort dans tous ses aspects de gestion documentaire et de prêt au lecteur a été mis en place en octobre 1986.

Depuis cette date, ce système a subi de nombreux avatars liés à la transformation accélérée tant de la technologie que du tissu économique de ce secteur.

Depuis Avril 1993, la Société SINORG n'assure plus sur ce produit qu'une maintenance minimum avec des délais incertains. De plus, l'évolution de nos besoins, en terme notamment de gestion d'acquisition, d'édition de catalogues, de réservation de documents à distance et de connexion à des bases Régionales et Nationales croissent de façon importante, nécessitant de façon impérative une remise à plat complète du système d'Information de la Bibliothèque.

Le projet Niortais se situe résolument dans le droit fil des directives récentes du Ministère de la Culture et sera donc conçu, dès l'origine, dans une perspective d'ouverture à un Réseau Documentaire Municipal, ouvert à tous les publics et fédérant, à terme, l'ensemble des ressources Niortaises, mais également l'accès aux ressources Régionales, Nationales et, pourquoi pas Internationales.

Dans un premier temps néanmoins, nous viserons :

- Le renouvellement complet de l'équipement de la Bibliothèque Municipale,
- La mise en réseau des Bibliothèques annexes aujourd'hui isolées,
- La gestion en réseau de la Bibliothèque de l'école Nationale de musique et de danse,
- L'équipement nécessaire à ce que la Bibliothèque Municipale de Niort puisse accéder, à travers les réseaux adéquats, aux ressources des bibliothèques et centres documentaires Nationaux, voire Internationaux.

Enfin, une action sera menée par la Ville de Niort au sein du comité de suivi du réseau régional RENATER afin que la Bibliothèque de Niort, une fois sa ré informatisation accomplie, devienne l'un des sites de ce réseau et conforte ainsi sa dimension Régionale.

Ce dossier étant construit en conformité avec les recommandations du Ministère de la Culture, nous sommes fondés à demander l'attribution d'une subvention que l'Etat alloue aux Collectivités pour l'informatisation ou la ré informatisation de leur équipement. Le taux de cette subvention se situe, suivant l'usage récent et courant, à environ 25% du montant accepté des devis hors-taxes.

A la suite de l'élaboration des cahiers des charges effectués par les services, une première approche financière évalue le coût du projet tel que défini aux alentours de 2 millions de francs HT, étalés sur deux exercices 1997 et 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions à l'Etat et au Département, au plus fort taux possible.

- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres après obtention des accords pour les financements publics, et à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD

[Ordre du jour](#)